

## POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

25 janvier 2021

L'Equipe médicale de prévention insiste sur des points de vigilance.

Il y a de plus en plus de remontées de cas sur le Département.

Le docteur De Pauw et Françoise Rivaux, infirmière DE rappellent que le port du masque est obligatoire pour des agent-es partageant un espace de travail et pour circuler dans les espaces partagés.

Françoise Rivaux constate lors d'échanges téléphoniques avec des agent-es déclaré-es « contacts à risque », que le port du masque n'est pas systématique.

M. Girault rappelle que ce point a été débattu lors du dernier CTL. Pour lui la pédagogie a fait son temps. Les consignes sont répétées depuis de nombreux mois, des campagnes de sensibilisation ont été mises en place,

Il demandera aux chef-fes de service, lors du collège en visio, de redoubler d'attention sur le port du masque pour leurs équipes. En cas de non-respect de cette consigne, les responsables de service pourraient adresser aux agent-es des observations écrites et plus si nécessaire.

Les services de santé insiste sur le fait que la nouvelle souche du virus est plus contagieuse, le port du masque ne peut plus être négligé.

Le docteur De Pauw n'a pas reçu, à ce jour, de nouvelles consignes. Le masque en tissu est toujours autorisé. Pour être désigné comme cas contact, il faut, par exemple, avoir côtoyé une personne positive à la COVID à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes.

Les médias évoquent de nouvelles mesures de distanciation (deux mètres) et le port d'un masque chirurgical. Il n'y a pas actuellement de consignes en ce sens.

M. Gaucher indique que les masques en tissus de marque Décathlon, dont 6 exemplaires ont été distribués à chaque agent-e du département, sont de catégorie 1 (filtration à 90 %) et pourront vraisemblablement continuer à être portés.

Actuellement, les espaces entre les agent-es sont au minimum de 1,5 mètres. Pour certains bureaux, il serait impossible d'espacer les agent-es de 2 mètres.

Avec le NRP, les services continueront de se regrouper et les agent-es de se reserrer et

Le télétravail serait une solution. Les agent-es exerçant des missions du PCA sont tous-tes équipé-es d'ordinateurs portables. Il reste une vingtaine de demandes en attente.

634 agent-es sont équipés d'ordinateurs portables dans le département soit 45 % des agent-es.

Le télétravail s'est beaucoup développé, sur ce point, selon M. Girault, la pédagogie a marché.

**Solidaires Finances Publiques rappelle que la solution pour le port du masque ne peut être que la pédagogie et la transparence sur la situation sanitaire, et non la sanction.**

**Nous soulignons également des difficultés pour des agent-es volontaires à obtenir le télétravail, certain-es responsables de service étant réticent-es, et demandons à la Direction d'insister sur ce point.**

M. Girault pense que la réticence vient parfois du responsable et parfois de l'agent-e mais fera un rappel lors du collège des chef-fes de service.

A terme 80 % des agent-es devraient être équipé-es d'un ordinateur portable en remplacement de leur fixe. L'équipement des agent-es inscrit-es dans le PCA permet de progresser vers cet objectif.

Les collègues conservent leurs double-écrans. Actuellement, des agent-es en télétravail 4 à 5 jours par semaine ont emmené leur écran 22 pouces chez eux-elles.

45 téléphones portables ont été fournis à des télétravailleur-euses.

M. Girault rappelle qu'il serait présomptueux de penser qu'on a mis en place un plan bien ficelé pour faire face à l'évolution de la situation sanitaire.

La Direction a un stock conséquent de masques, y compris chirurgicaux, de gel hydroalcoolique et de savon.

Les agent-es ne doivent pas hésiter à faire part des besoins de ces fournitures au gestionnaire de site/

**Pour les meilleures informations inscrivez-vous à notre newsletter en visitant notre site local**

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/620/>

## POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

25 janvier 2021

La période sanitaire nous oblige à réduire la capacité d'accueil mais ne justifie pas une décision de réception uniquement sur rendez-vous, telle qu'elle a été prise dans le Nord. M. Girault précise que la décision du Nord et de certains départements en ce sens, va à l'encontre des consignes nationales. M. Gaucher indique que pour Lens par exemple, où l'accueil est important en nombre d'usager·ères, la jauge est de 10 personnes à la fois dans le sas, la consigne est bien comprise. Depuis qu'il n'y a plus de vigile, il n'y a eu qu'un ou deux incidents.

A notre question sur la restriction de l'accueil pour les bons de secours sur certains sites, la Direction répond qu'il y a eu des sites où cet accueil a été orienté sur des demi-journées.

L'accueil sur rendez-vous pour les bons de secours avait été mis en place pendant la période de confinement mais n'a pas perduré.

Elle précise que le conseil Départemental est plutôt inquiet de notre nouvelle organisation et de la disparition de points de paiement avec le NRP.

**Solidaires Finances Publiques rejoint le Conseil Départemental sur ce point et revendique l'abandon du NRP aux conséquences funestes pour notre administration et le service public.**

M. Girault s'empresse de préciser qu'une réflexion est en cours au Conseil Départemental pour un meilleur accompagnement social.

Des agent·es auraient été verbalisé·es alors qu'il·elles ont présenté leur carte professionnelle.

M. Girault n'a pas été saisi de ce problème. Il confirme que la carte professionnelle est un justificatif validé par le Préfet en cas de contrôle après l'heure du couvre-feu. Les responsables doivent remettre des attestations aux agent·es qui n'en possèdent pas.

**Tout problème de verbalisation malgré la présentation de la carte professionnelle ou de l'attestation doit être signalé en Direction, hormis s'il s'agit d'une sortie sans rapport avec le travail.**

**Solidaires Finances Publiques** rappelle que nous sommes toujours en Vigipirate Urgence attentat et qu'outre la vigilance sanitaire, il y a aussi une nécessité de vigilance sécuritaire.

M. Gaucher indique qu'il faut rappeler que les agent·es doivent surveiller que lorsqu'ils·elles entrent dans un parking, il faut vérifier que personne n'en profite pour entrer derrière eux·elles. Ils·elles doivent aussi être vigilant·es en entrant dans nos sites et s'assurer que personne ne les suive.

Les agent·es qui ouvrent les fenêtres doivent s'assurer qu'elles sont fermées lorsqu'ils·elles quittent leurs bureaux. Il s'étonne de ce genre de problème en hiver.

**Nous ne nous en étonnons pas puisqu'une des consignes sanitaires est d'aérer régulièrement les pièces. Lors des contrôles faits par la Direction sur le respect de ces consignes, le fait que les bureaux ne soient pas suffisamment aérés est l'un des points négatifs relevés.**

**Alfred de Musset a écrit qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, visiblement le problème reste entier pour les fenêtres.**

M. Girault précise que des échanges seront à mener par le CHSCT sur les règles applicables en matière de sécurité en plan vigipirate et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine instance.

**Solidaires Finances Publiques** a demandé l'inscription de ce point depuis le passage en vigilance attentat en novembre 2020 le CHSCT ayant toute légitimité pour participer à cette réflexion.

M. Girault précise que la sécurité est l'affaire de chacun·e.

**Pour les meilleures informations inscrivez-vous à notre newsletter en visitant notre site local**

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/620/>